

# L'archivistique au service des chercheurs : le respect des fonds et l'accès à l'information dans les services d'archives<sup>1</sup>

JAMES LAMBERT

**ABSTRACT** While encouraging the pursuit of new techniques and technologies designed to facilitate access to archival information, the author asserts that two proven tools will continue to underpin them and compensate for their inherent weaknesses; those tools are the experience of the archivist and the principle of *respect des fonds*. Whether the archivist be in direct contact with the researcher or whether his presence be felt indirectly via the research tools he creates, he or she is, more than a mere intermediary between the information and the user, a veritable mediator, and indeed, a broker of information, on whom may well depend the success of a given research activity. Finally, the principle of *respect des fonds* remains a tool of access for the future because the fonds, being a reflection of the context of the creation of information rather than its use by anyone other than its creator, is a mirror that is adjustable to the needs of all researchers, without favouring any, from the basic information hunter to the most reflective seeker of meaning.

**RÉSUMÉ** Tout en encourageant la poursuite de nouvelles techniques et technologies visant à faciliter l'accès à l'information archivistique, l'auteur affirme que deux outils éprouvés continueront à les sous-tendre et à compenser leurs faiblesses inhérentes, à savoir l'expérience de l'archiviste et le principe de respect des fonds. Que l'archiviste soit en contact direct avec les chercheurs ou qu'il soit présent par l'intermédiaire des outils de recherche qu'il a créés, il demeure, au-delà d'un simple intermédiaire entre l'information et l'utilisateur, un véritable médiateur – on peut dire même un courtier de l'information – sur qui peut fort bien reposer la réussite d'une recherche. Enfin, le respect des fonds reste un outil d'accès de l'avenir puisque le fonds, étant un reflet du contexte de création de l'information et non pas de son utilisation par qui que ce soit autre que son créateur, constitue un miroir modulable aux besoins de tout chercheur, sans en privilégier aucun, depuis le simple chasseur d'information jusqu'au plus réfléchi quêteur de sens.

Récemment, j'ai reçu de M. X, d'une institution muséologique en Alberta, une demande générale de renseignements sur Pierre-Théophile Legaré, manufacturier de carrosses et de calèches puis de voitures à Montréal et à Québec à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. Étant donné que M. X demeure très loin de Québec, il n'était pas question de faire une vérification de sources potentielles et de l'inviter à venir faire un tour à la Division des

archives de l'Université Laval. Je suis donc devenu le chercheur par interposition. Je cite cette banale demande de renseignements pour trois raisons : la première, c'est que son exemple illustre un moyen qu'ont les archivistes de connaître les attentes et les besoins de leurs clientèles ; la seconde, c'est qu'elle illustre la difficulté qu'auraient les archivistes à baser une stratégie d'accès sur un ciblage de la clientèle et la troisième ; c'est qu'elle me permet de démontrer que le respect des fonds reste parmi les meilleurs moyens de donner accès à l'information dans les archives.

Revenons d'abord à ma première raison d'avoir cité la demande de M. X. Je ne suis pas parmi ceux qui, selon une phrase de la problématique qui nous est proposée, « s'accordent encore à dire que les archivistes connaissent mal leur clientèle. » Tant que les archivistes resteront en contact direct avec les chercheurs et seront appelés à faire des recherches avec eux, et à l'occasion pour eux, ils ne peuvent faire autrement que connaître leur clientèle, et ce, au-delà de simples indices statistiques. Sans vouloir relancer le débat à savoir si l'archiviste devrait aussi être un chercheur, j'ai constaté, depuis que je supervise des stagiaires et des contractuels engagés pour effectuer le traitement et la description des archives, que le contact direct avec la recherche est un atout important. Il manque aux stagiaires et aux contractuels sans expérience de la recherche le sens de la signification de l'information qu'ils traitent et décrivent. Cela a un impact direct sur les plans du tri et de la description. Or, l'orientation actuelle est d'éloigner l'archiviste des chercheurs afin de les rendre autonomes. Sans vouloir nier les avantages de cette tendance, je crois pouvoir affirmer qu'elle constituera un obstacle aux efforts des archivistes pour connaître leur clientèle. Depuis deux ans, la Division des archives de l'Université Laval subit des coupures budgétaires qui se traduisent en partie par des départs de personnel expérimenté en retraite anticipée. L'an prochain, nous allons perdre un archiviste qui est à la référence depuis dix-sept ans. Les procédures et les outils de travail que nous avons mis en place depuis quelques années ne compenseront pas sa perte. Même un système expert ne pourrait le faire entièrement. À force de répondre aux demandes, notre archiviste était en mesure de suggérer aux nouveaux chercheurs des pistes auxquelles ils n'avaient pas pensé. À la Division des archives, nous avons mené dans le passé des études sur la clientèle. Nous le ferons sans doute à l'avenir. Nous tenterons de rester à l'affût des études de clientèle menées par des chercheurs universitaires, telles Wendy Duff, Louise Gagnon-Arguin, ou Barbara Craig, mais nous ne pourrons plus compter sur cette profondeur de la connaissance de la clientèle et de ses besoins que nous offre cet archiviste qui prendra bientôt sa retraite. Son cas est instructif, comme celui de M. X, puisqu'il nous rappelle l'importance du contact direct avec le chercheur.

Ma deuxième raison de citer la demande plutôt banale de M. X, c'est qu'elle illustre la difficulté qu'auraient les archivistes à baser une stratégie d'accès uniquement sur un ciblage de la clientèle. Une étude que nous avons

menée il y a quelques années concernant la clientèle de la Division démontre que M. X correspond au profil de trois pour cent de nos chercheurs (il travaille pour un organisme public non gouvernemental), et sa recherche, à cinq pour cent de nos demandes selon le domaine (en l'occurrence l'histoire économique et sociale). Cette étude ne nous a pas préparé à la demande envoyée par M. X. Ni celui-ci ni sa demande n'étaient typiques, selon cette étude ; P.-T. Legaré n'était ni étudiant, ni professeur à l'Université Laval. En principe, nous n'aurions pas dû recevoir la demande de M. X. Il me semble clair, au fur et à mesure que les archives sont plus connues et accessibles au public, que la clientèle des archives est plus variée aussi bien dans son expérience de la recherche en archives que dans ses attentes des résultats de cette recherche. Les pratiques des archivistes, tout comme les outils de recherche qu'ils développeront, devront pouvoir servir de la même manière les chercheurs expérimentés, ceux sachant ce qu'ils veulent d'une part, et les chercheurs inexpérimentés, ceux qui n'ont qu'une vague notion de ce qu'ils cherchent d'autre part. Autrement dit, les systèmes, procédures et outils que développent les archivistes doivent fournir des modes d'accès « modulables », selon le terme de l'historien de l'entreprise Félix Torres,<sup>2</sup> ou ajustables aux besoins d'une large gamme de chercheurs, et non pas ciblés en fonction d'une clientèle identifiée à l'avance.

C'est ce qui m'amène à la troisième raison d'avoir cité l'exemple de la demande de M. X. En effet, je pense qu'en bonne partie les pratiques archivistiques qui sont dérivées du principe de respect des fonds offrent des modes d'accès modulables et, à ce sujet, j'ose croire que Michel Duchein m'approuverait. Revenons à la demande générale de renseignements sur P.-T. Legaré. Ayant constaté que Legaré n'avait été ni étudiant ni professeur à l'Université Laval, je m'apprêtais à répondre qu'on n'avait aucun document sur lui quand, en désespoir de cause, j'ai vérifié l'index cumulatif d'une demi-douzaine de fonds non institutionnels qui dataient de son époque et qui, dans le passé, avaient fait objets d'inventaires analytiques. Le bal était ouvert; à partir d'une référence absolument mineure mais non sans intérêt, et par le jeu de la logique – « le labyrinthe intellectuel » – auquel fait mention Michel Duchein, j'ai été amené à chercher P.-T. Legaré – et à le trouver – dans des fonds d'archives institutionnelles où l'on ne s'attendrait pas à le trouver. Il s'est avéré finalement que vingt ans avant cette mention, Legaré avait, non sans hésitation, accepté une nomination comme patron honoraire d'une campagne nationale de financement de l'Université Laval, privilège qui – en raison de son hésitation – lui a coûté très cher. Pourquoi cet engagement en soi inexplicable, me suis-je demandé, puisque Legaré n'avait à première vue aucun lien avec l'Université. Mais une vérification des rapports du Syndicat financier de l'Université m'a fait découvrir que l'Université détenait une hypothèque sur une des compagnies de Legaré depuis une dizaine d'années au moment du lancement de la campagne financière.

Remontons le fil de mes recherches jusqu'au début. Mon point de départ était une simple mention de la faillite d'une entreprise Legaré à Québec dans un discours électoral du maire d'alors, vingt ans après la brève relation entre Legaré et l'Université Laval. Cette mention avait été relevée lors de la confection d'un inventaire analytique. Aujourd'hui, très peu de fonds peuvent être décrits à la pièce; à l'Université Laval, il n'y en a pas eu depuis au moins quinze ans. L'entrée de documents est trop volumineuse et la diminution des ressources financières – et partant humaines – trop significative. Dans quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas aujourd'hui, la description la plus détaillée que l'archiviste peut offrir aux chercheurs, c'est le répertoire numérique détaillé, c'est-à-dire, au niveau du dossier. Dans une telle description, la mention que j'ai trouvée à P.-T. Legaré n'aurait pas eu sa place. Pas de mention, pas d'entrée dans l'index. Je n'aurais pas eu le point de départ de ma recherche d'information sur Legaré.

Alors, autour de quoi les archivistes peuvent-ils se regrouper s'ils ne sont plus en mesure d'offrir des inventaires analytiques pleinement indexés ? La numérisation de l'ensemble des archives avec une possibilité de repérage plein texte ? Je doute fort que cela ne soit jamais possible ou même souhaitable, ne serait-ce qu'à cause de la législation protégeant les renseignements personnels et les droits d'auteur. Non, à mon sens, la meilleure garantie de repérage d'information dans les archives – au-delà des meilleures descriptions qu'on pourra offrir aux chercheurs aujourd'hui – reste le concept du fonds d'archives et les pratiques archivistiques développées depuis le dix-neuvième siècle sur la base de ce concept, et ce, pour trois raisons.

1. Le fonds maintient le contexte de création de l'information archivistique et lui donne son plein sens. Tout traitement archivistique – y compris la description à quelque niveau que ce soit – doit préserver le contexte qu'offre le fonds. Il y aura des chercheurs pour qui le sens de l'information n'a pas d'importance; ils font la chasse à l'information et c'est tout. Ils seront servis quand même dans la mesure où la description leur permet de trouver cette information, peu importe son sens. Il y en aura d'autres pour qui le sens de l'information est primordial. La préservation du contexte de l'information par le fonds permet aussi de servir ces derniers. Alors, le maintien du contexte de création du fonds permet à l'archiviste de servir toute la gamme des chercheurs, le chercheur déterminant lui-même le niveau de sophistication de sa recherche et de l'utilisation de l'information trouvée.
2. Tant que le contexte de l'information archivistique est conservé par le maintien de l'organisation externe et interne du fonds, sa neutralité est préservée pour tout utilisateur potentiel ; encore une fois, aucun chercheur n'est privilégié, sauf bien sûr, le créateur de l'information qui l'a créée dans

son propre intérêt. Dans la mesure où la description du fonds reproduit son organisation, cette neutralité est maintenue là aussi. Cependant, et surtout s'il y a ciblage de clientèle, la description privilégie certains chercheurs dans la mesure où elle fait ressortir certaines informations tout en en laissant d'autres dans l'obscurité.

3. En reflétant le contexte immédiat et global de la création de l'information, le fonds, en autant qu'il est préservé, constitue le miroir du fonctionnement d'un individu ou d'un organisme vivant dans une société donnée. Mis tous ensemble, les fonds permettent aux chercheurs de se servir de la logique de fonctionnement des individus et des organismes dans cette société pour retrouver des informations non répertoriées dans les instruments de recherche moins détaillés qui sont produits aujourd'hui par les archivistes. C'est à cette logique interne de fonctionnement d'organismes ou de sociétés à laquelle réfère Michel Duchein quand il parle de « labyrinthe intellectuel ». La description archivistique – par le biais d'index et de l'accès-sujet en particulier – doit viser une réduction maximale du recours indispensable par les chercheurs à ce système, mais, faute de pouvoir aller dans le détail nécessaire, elle ne pourra l'éliminer. Il est, je crois, inévitable qu'une véritable recherche en archives – la « quête de sens » pour employer une expression de l'historien Jacques Mathieu<sup>3</sup> – comportera toujours un élément d'enquête de détective en se servant de la logique interne même du système de création de l'information pour arriver à son but, c'est-à-dire saisir, au-delà du simple repérage de l'information, le sens de l'information repérée. Toutefois, puisque le fonds constitue un reflet du contexte de *création* de l'information et non pas de son *utilisation* par qui que ce soit d'autre que son créateur, il constitue aussi un miroir *modulable* aux besoins de tout utilisateur potentiel, sans en privilégier aucun, depuis le simple chasseur d'information jusqu'au plus réfléchi quêteur de sens.

Je conclus néanmoins – ne serait-ce que dans l'intérêt de ma réputation professionnelle – en affirmant ce qui me semble une évidence : l'archiviste doit, dans toute la mesure du possible, faciliter la recherche d'une information et la quête de son sens en développant des outils de recherche qui permettent d'éviter ou d'apprivoiser la logique interne du système de sa création. Que l'archiviste soit présent directement – que le contact soit direct ou qu'il soit présent indirectement par l'intermédiaire des outils de recherche qu'il a créés – il demeure, au-delà d'un simple intermédiaire entre l'information et l'utilisateur potentiel, un véritable médiateur – on peut dire même un courtier de l'information – sur qui peut fort bien reposer la réussite d'une recherche. La relative complexité du traitement archivistique ne devrait pas pour autant rendre l'information dans les archives inaccessible pour qui que ce soit ; c'est à l'archiviste en tant que médiateur entre les archives et les utilisateurs de créer

une interface conviviale – ne serait-ce que pour lui-même dans certains cas. Voilà, d'ailleurs, l'un des défis auxquels devraient s'adresser des projets importants actuels de la communauté archivistique, comme celui de l'« Agenda pour le millénaire » ou ceux de la constitution de réseaux d'information archivistique du Conseil canadien des archives et des conseils provinciaux. À ce dernier égard, j'ai référé M. X aux Archives de la Ville de Québec et aux Archives du Séminaire de Québec, où le réseau d'information existant me disait qu'il y avait aussi de l'information sur P.-T. Legaré, ainsi qu'aux Archives nationales du Québec où mes antennes d'archiviste me disaient qu'il devait y en avoir. Et il est fort probable qu'au moment même où je termine ces remarques, la chasse à l'information sur P.-T. Legaré et la quête du sens de sa contribution à l'industrie du carrosse au Canada que mène M. X se poursuit de plus belle, et ce, grâce aux instruments de travail créés par les archivistes et au principe du respect des fonds qu'ils ont adopté.

### Notes

- 1 Ce texte a été présenté lors de la conférence organisée le 1<sup>er</sup> novembre 1997 par les Archives nationales du Canada sur le thème « Les archivistes et leurs publics. Nouveaux moyens, nouvelles approches ».
- 2 Félix Torres, « Retour vers l'avenir : l'histoire dans l'entreprise », dans Maurice Hamon et Félix Torres, éditeurs, *Mémoire d'avenir : l'histoire dans l'entreprise* (Paris, 1987), p. 38.
- 3 Jacques Mathieu, « Les médiations du passé : à la recherche d'un carrefour », dans Jacques Mathieu, éditeur, *Les dynamismes de la recherche au Québec* (Sainte-Foy, 1991), p. 56.